



## CHARTRE DU LICENCIÉ COMPÉTITEUR

# SAISON 2026 – 2027

### *Préambule*

Vous avez choisi de pratiquer ou faire pratiquer en compétition, à votre enfant le patinage artistique ou le patinage synchronisé, sport exigeant et formateur à plus d'un titre.

Afin que le patineur atteigne les objectifs fixés, il convient de respecter un certain nombre de règles, attitudes et comportements que la présente charte se propose de rappeler.

Vous remerciant de lire et/ou faire lire au patineur ce document avec attention, pour que l'engagement de chacun permette à tous de prendre du plaisir et porte haut les couleurs de notre club.

Nous, soussigné(e).....  
*Nom-Prénom du licencié*

et

.....  
*Nom-Prénom du responsable légal*

agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur légal, (rayer les mentions inutiles)

- Déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur<sup>1</sup> et accepter son application stricte
- Déclarons avoir pris connaissance de la présente charte et s'engager à la respecter
- Déclarons accepter les conditions du droit à l'image (*document à signer avec le dossier d'inscription*).

---

Le règlement intérieur est consultable sur le site du club <https://www.skatehainautvalenciennesclub.fr>. Il est également consultable et à la disposition des licenciés et de leur famille auprès des membres du bureau de l'association.



## 1 – COTISATION\*

L'engagement en sport de compétition implique des frais relatifs à cette pratique, tels que la prise de la licence « compétition » auprès de la FFSG et la cotisation auprès du club.

La cotisation comprend :

- Tous les entraînements nécessaires à la pratique liée au niveau de compétences du groupe qu'intègre le patineur,
- les cours de PPG,
- les séances de hors glace fixées selon les besoins de l'entraîneur,
- quand il y a lieu, en fonction des groupes, les stages d'été et les stages sur les vacances intermédiaires\*
- les frais d'inscription en compétition\*.

Cette cotisation tient compte des éventuels événements imprévus entraînant des annulations ou ajouts de séances d'entraînement au cours de la saison.

Le club s'engage à fournir à tous les patineurs une licence, l'assurance, un entraînement de qualité ainsi que les inscriptions relatives aux compétitions\* et le prêt du matériel au sigle du SHVC moyennant une caution. Un casier pourra être mis à la disposition des patineurs, sur demande.

L'inscription des patineurs compétiteurs devra être faite en juin, accompagnée du dossier complet et du paiement de la licence et de la cotisation dans son intégralité. Un patineur n'ayant pas rendu son dossier complet et son paiement, ne pourra pas accéder aux entraînements (glace, PPG ou hors glaces).

## 2 – ENTRAÎNEMENTS\*

### □ Respect des horaires\*

Les patineurs doivent arriver 30 minutes avant le début du cours de glace, 15 minutes pour les cours de hors glace ou de PPG. Après les cours de glace, il est fortement conseillé aux patineurs de s'étirer (10 – 15 min en mode récupération). En cas de retards répétés et non justifiés, les entraîneurs se réservent le droit de refuser l'accès aux cours.

### □ Assiduité

Une présence assidue aux entraînements prévus est indispensable pour assurer une progression régulière. Les cours de glace, de hors glace et de préparation physique (PPG) sont obligatoires. Des cours supplémentaires pourront être ajoutés pour la préparation d'une ou plusieurs compétitions ou événements, il est nécessaire de faire son possible pour y être présent.



\* Des informations supplémentaires spécifiques au groupe du patineur figurent en annexe. Merci de les prendre en considérations, elles sont importantes.

□ Absence

Toutes absences en glace, hors glace ou PPG devront obligatoirement être signalées le plus tôt possible au chaperon du groupe qui préviendra l'entraîneur. Toute absence à la PPG devra obligatoirement être signalée le plus tôt possible au préparateur physique et au responsable de discipline\*.

□ Tenue\*

Sur glace, avoir une tenue d'entraînement adaptée à la pratique du patinage (pas de sweat à capuche) et les cheveux attachés. En PPG la tenue de sport et les chaussures de sport sont obligatoires. Seules les vraies chaussures de sport sont admises.

□ Vestiaire\* :

Aucune personne n'est admise dans les vestiaires hormis les chaperons et les patineurs. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires : savoir s'équiper seul fait partie de l'apprentissage du sport. Les vestiaires ne sont pas mixtes. Un affichage indique dans l'entrée club, les vestiaires filles et les vestiaires garçons.

En tant que compétiteurs, un casier peut être demandé par l'intermédiaire d'un formulaire avec chèque de caution. Une clé sera alors remise. Pour toute perte de clé, le coût de duplication sera à la charge du sportif. Les casiers devront être vidés, nettoyés, la clé restituée à la fin de saison ou en cas d'arrêt du patineur. Le chèque de caution sera rendu à cette occasion.

□ Accès aux entraînements :

Lors des entraînements, l'accès aux cours est strictement interdit aux parents ou autres spectateurs. L'accès aux gradins ne sera possible que les jours autorisés par l'entraîneur.

Pendant les périodes des vacances scolaires, les entraîneurs et le bureau fixent les entraînements selon les besoins en fonction des différentes compétitions et des disponibilités de glace.

### **3 – NOTIONS ELEMENTAIRES DE VIE COMMUNE**

- ★ Respecter les consignes des entraîneurs et des dirigeants.
- ★ Se respecter les uns les autres, tenir des propos sportifs et constructifs.
- ★ Respecter les dirigeants, les entraîneurs, les jurys, les autres adhérents, les parents, la direction de la patinoire et son personnel.

---

\* Des informations supplémentaires spécifiques au groupe du patineur figurent en annexe. Merci de les prendre en considérations, elles sont importantes.



- ★ Il est interdit de tenir des propos qui porteraient atteinte au club, aux patineurs loisirs, aux équipes, aux autres compétiteurs individuels ou synchrones, aux entraîneurs, à l'encadrement bénévole, aux dirigeants et aux jurys, sur tous les réseaux sociaux.
- ★ Respecter les locaux mis à disposition.
- ★ A la fin des entraînements, les parents doivent récupérer leur enfant à l'heure, les enfants étant sous la responsabilité du club uniquement durant l'entraînement de leur groupe.
- ★ Comme dans tout sport de compétition, afin de réaliser une belle performance il est important d'avoir une hygiène de vie correcte. Pour cela, il est fortement conseillé de ne pas fumer, de ne pas consommer d'alcool, de veiller à une alimentation équilibrée et de respecter un temps de sommeil suffisant.
- ★ Prendre connaissance de la liste des produits dopants, n'utiliser aucune substance dopante dans sa pratique sportive d'entraînement ou de compétition. En cas de traitement médical, il est indispensable de fournir le certificat médical.
- ★ Il est fortement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur dans les vestiaires, en aucun cas le club ne pouvant être tenu pour responsable pour les pertes ou vols d'objets personnels.
- ★ Chaque patineur doit prévoir un tournevis et une paire de lacets de rechange, ainsi qu'une petite trousse de secours.
- ★ Avoir une petite trousse à pharmacie dans le casier (granules d'arnica, gel pour les coups, pansements...)
- ★ Chaque patineur doit apporter son cahier d'entraînement/programme à chaque cours.

**Attention** : si un patineur **reste en séance publique** après un entraînement, il doit **régler son entrée** à l'accueil de la patinoire. Il est rappelé qu'il peut être interdit (sauf autorisation de l'entraîneur et du gestionnaire Valigloo) de sauter ou d'exécuter toutes figures risquant de blesser autrui.

#### 4 – STAGES

- Les stages sont mis en place pour travailler de façon plus intensive et se préparer aux compétitions et/ou passage de médailles. **Ils sont obligatoires.**
- Il est **obligatoire** d'évoquer avec les entraîneurs l'éventuelle participation à un stage extérieur au SHVC afin d'en obtenir l'autorisation du Président au moins deux mois avant le début dudit stage.



- STAGES ORGANISES PAR LE SHVC\* : Les dates communiquées en annexe sont à titre indicatif, et pourront évoluer en fonction des créneaux disponibles de glace.

## 5 – COMPETITIONS\*

- Les compétitions sont programmées par les entraîneurs et le bureau en début de saison. Ils sont les seuls à décider et à même de juger du niveau et de la difficulté de la compétition.
- Se présenter\* aux manifestations sportives (médailles, compétitions, ...) à l'heure indiquée, en tenue correcte et aux couleurs du SHVC.
- Se présenter sur les podiums en tenue de compétition.
- Prévenir au plus vite l'entraîneur et le président(e) d'une absence éventuelle à une compétition.
- Les parents et patineurs doivent être fair-play et respecter le jury, les adversaires et les organisateurs. Il est important de faire preuve d'une attitude sportive. Il est interdit de tenir des propos antisportifs sur les réseaux sociaux ou dans les gradins.

## 6 - LES DATES A RETENIR

- Démonstrations et manifestations organisées par le club :
  - Gala de Noël : dates à déterminer.
  - Gala de fin de saison : dates à déterminer.
  - Démonstrations diverses.
- Compétitions : A déterminer\*

## 7 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES\*

- ARRET EN COURS DE SAISON :

UN PATINEUR QUI INTERROMPT OU CESSE SON ACTIVITÉ AU SEIN DU CLUB EN COURS DE SAISON NE POURRA PRÉTENDRE À AUCUN REMBOURSEMENT DE LA LICENCE ET DE LA COTISATION, MÊME PARTIEL, QUEL QUE SOIT LE MOTIF.

---

\* Des informations supplémentaires spécifiques au groupe du patineur figurent en annexe. Merci de les prendre en considérations, elles sont importantes.



Seul le licencié blessé qui se voit obligé de mettre fin à sa saison sportive, pour motif médical, se verra rembourser sa cotisation club au prorata de la période non utilisée par l'assurance de la FFSG et ce dans la limite de la garantie applicable. Les démarches devront être faites par le licencié.

- Tout non-respect de cette charte, pourra entrainer une sanction.
- Les comportements non sportifs répétés peuvent mener à la suspension du patineur.

□ **QUELQUES REGLES D'OR DE CONDUITE**

PLAISIR – RESPECT - PONCTUALITE - INVESTISSEMENT - TRAVAIL - DISCIPLINE

ALLER AU BOUT DE SOI MÊME

Date de signature :

Signature du Club

Signature des parents

Signature du patineur



## ANNEXE

### COMPETITEUR PATINAGE SYNCHRONISE

#### 1. COTISATION

- Les frais des compétitions sont répartis comme suit :
  - 1/3 Club
  - 1/3 inclus dans la cotisation
  - 1/3 actions mises en place sous la tutelle du club par les membres du club, ce qui implique de la part des compétiteurs l'obligation d'y participer.
  
- Sont également inclus dans la cotisation :
  - Les tuniques et collants utilisés en compétition.

N.B : Pour les stagiaires et doubles équipes seule la tenue de l'équipe principale est incluse dans la cotisation.

- Ne sont pas inclus dans la cotisation : les organisations « Ligue », les passages de médailles, la participation éventuelle à une compétition internationale (sauf information contraire lors des réunions d'informations de début de saison).
  
- Le club s'engage à fournir à tous les patineurs une licence, l'assurance, un entraînement de qualité **ainsi que l'organisation relative aux compétitions.**

#### 2. ENTRAINEMENTS

##### □ Equipe

Une équipe de patinage synchronisé est constituée de patineurs titulaires, de patineurs remplaçants, doublons et de patineurs stagiaires lors des entraînements. La désignation des postes est décidée par l'entraîneur (titulaires, doublons, remplaçants, stagiaires). Mais elle n'est pas définitive. À tout moment de la saison, l'entraîneur pourra modifier la composition de son équipe.

Avant chaque compétition, l'entraîneur validera l'équipe la plus appropriée du moment selon le nombre d'année de patinage, la qualité technique, l'âge, le niveau de condition physique, la régularité



aux entraînements (présentéisme et technicité), l'éthique, l'attitude/comportement et la personnalité du patineur.

A chaque entraînement, chaque membre de l'équipe doit accorder son entière attention aux consignes de l'entraîneur.

☐ **Respect des horaires :**

Le patinage synchronisé est un sport d'équipe. Cela nécessite la présence à l'heure de toute l'équipe pour un travail optimal.

☐ **Tenue**

Sur glace, avoir la tenue d'entraînement du groupe (pantalon noir, débardeur noir, veste noire sans capuche), les ongles courts et les cheveux attachés, pas de bijoux (chaînes, bracelets, boucles d'oreilles, bagues) et cela pour une question de sécurité.

☐ **Coordonnées des chaperons et responsable de groupe :**

Responsable Synchro : Céline Szuplewski

Chaperon du groupe : Les coordonnées du chaperon seront remises directement par le chaperon du groupe en début de saison.

#### **4. STAGES ORGANISES PAR LE SHVC**

Les dates sont communiquées à titre indicatif et pourront évoluer en fonction des créneaux disponibles de glace et des dates de compétitions.

-Stage d'été : 2 semaines

-Stage Toussaint : une semaine

-Stage Noël : une semaine

-Stage de février : une semaine

-Stage d'avril : une semaine

#### **5. COMPETITIONS**

- ☐ Avant chaque compétition l'entraîneur validera l'équipe la plus appropriée du moment.
- ☐ Se présenter au départ de chaque manifestation sportive (médailles, compétitions, ...) à l'heure indiquée, en tenue demandée et aux couleurs du SHVC. Ne pas oublier de prendre tout le nécessaire qui figure sur la liste qui vous sera ou a été remise ou envoyée.



- Pour rappel, les patineurs ne doivent porter aucun bijoux (bracelet, boucles d'oreilles, percing...etc) pendant les compétitions.
- Toute absence en compétition doit être signalée dès le début de la saison car cela peut remettre en cause la participation de l'équipe complète à la compétition.
- Les patineurs doivent partir et revenir avec l'organisation du déplacement en compétition et respecter les horaires communiqués pour les déplacements.
- Les téléphones portables seront confiés aux chaperons, et remis au moment opportun.
- Les parents ne sont pas admis dans les vestiaires et ne doivent pas perturber la préparation nécessaire en compétition.

## **6. LES DATES A RETENIR**

- Compétitions : Voir projet sportif

## **7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Toute patineur synchro arrêtant la saison sportive en cours d'année, DEVRA LAISSER LA TUNIQUE DE COMPÉTITION À DISPOSITION DE L'ÉQUIPE. ELLE LUI SERA RESTITUÉE EN FIN DE SAISON.



## ANNEXE

### COMPETITEUR ARTISTIQUE

#### 1. COTISATION

- ☐ Ne sont pas inclus dans la cotisation : la tunique, les organisations Ligue, les passages de médailles éventuels, les frais engendrés lors des départs en compétition (transport, hôtel, etc.).

#### 2. ENTRAINEMENT

- ☐ **Vestiaire :**

Les téléphones portables pour les groupes artistiques sont interdits dans les vestiaires.

- ☐ **Absence :**

La personne à prévenir en priorité en cas d'absence est la chaperon du groupe :

Coordonnées du Chaperon : à déterminer

Les coordonnées du chaperon seront remises directement par le chaperon du groupe en début de saison.

#### Pour information :

- Responsable Artistique : Aurore GOSTIAUX : 06 81 62 45 11

#### 4- STAGES ORGANISES PAR LE SHVC

Les dates sont à titre indicatif et pourront évoluer en fonction des créneaux disponibles de glace et des dates de compétitions.

-Stage d'été :

- . 2 semaines obligatoires pour les groupes EDG et pré-compétition
- . 1 semaine obligatoire pour le groupe pépinière



. Les autres groupes artistiques n'ont pas de stage d'été obligatoire inclus dans la cotisation.

-Stage Toussaint :

. 1 semaine pour les groupes EDG, pré-compétition et pépinière

. Les autres groupes artistiques n'ont pas de stage de Toussaint inclus dans la cotisation.

-Stage Noël :

. 1 semaine pour les groupes EDG et pré-compétition

. Les autres groupes artistiques n'ont pas de stage obligatoire sur les vacances de Noël.

-Stage de février : une semaine

-Stage d'avril : une semaine

## 5. COMPETITIONS

- Le club se réserve le droit de faire encadrer des compétiteurs par un entraîneur d'un autre club.
- Se présenter\* aux manifestations sportives (médailles, compétitions, ...) à l'heure indiquée, en tenue correcte et aux couleurs du SHVC. Se présenter aux vestiaires au minimum une heure trente avant l'heure de passage, coiffé, maquillé, prêt pour l'échauffement, pour permettre à l'entraîneur désigné de vous préparer.
- Accepter, sauf cas d'empêchement majeur, les compétitions pour lesquelles je suis choisi(e) par mes entraîneurs.
- En cas d'absence en compétition, les frais engagés seront à rembourser au SHVC.
- L'entraîneur se réserve le droit de ne pas inscrire un patineur à une compétition, même si celle-ci a été programmée.
- En cas d'impossibilité d'accompagner votre enfant, prenez contact avec une autre famille (parlez-en à l'entraîneur).
- Il est demandé aux parents de ne pas séjourner dans les vestiaires au-delà du temps nécessaire à l'équipement des très jeunes.
- Préparer un CD et envoyer le fichier de la musique sous format MP3 à l'entraîneur. Le jour de la compétition apporter le CD à son nom, prénom, nom du club, catégorie, minutage du programme et prévoir une clé USB.